

# La fibre optique pour tous en Haute-Savoie !

*Inauguration et grutage du dernier et 119<sup>ème</sup> Nœud de Raccordement Optique construit sur le réseau public du Syane sur la commune de Sallanches*



Avec la participation financière de :



Réseau public exploité par :



## Inauguration et grutage du 119<sup>ème</sup> et dernier Nœud de Raccordement Optique du réseau public fibre optique du Syane

Ce mercredi 11 mai 2022, Monsieur Jöel Baud-Grasset, Président du Syane et Monsieur Guillaume Cavalier, Directeur Général d'Altitude Infrastructure ont inauguré la pose du 119<sup>ème</sup> et dernier NRO (Nœud de Raccordement Optique) du réseau public fibre optique du Syane sur la commune de Sallanches. En présence de Monsieur Georges Morand, Maire de Sallanches.

En 2020 Sallanches se rapproche du Syane pour rejoindre le projet du déploiement de la fibre optique, le 22 novembre 2021 la signature de la convention formalise l'intégration de l'ensemble de la commune de Sallanches dans le projet de déploiement du Syane. La commune a donc été intégrée dans la phase 2 du Syane.

### Retour sur la convention avec Sallanches :

En cohérence avec le projet FTTO/FTTH préexistant de la commune de Sallanches, le projet de déploiement du réseau d'initiative publique du Syane ne comprenait pas jusqu'à présent le territoire de la commune.

La Régie municipale Gaz-Électricité de Sallanches (RGES) a déployé depuis 2010, un réseau de communications électroniques en fibre optique visant à couvrir le FTTO et le FTTH.

Par une délibération prise de 25 novembre 2020, le conseil municipal de la commune de Sallanches a décidé d'intégrer le périmètre d'action du Syane, en vue de permettre au Syndicat de déployer le réseau fibre optique sur l'ensemble du territoire de la commune. La RGES ne déploie plus, ni exploite, de réseau d'initiative publique de communications électroniques ouvert au public sur le territoire ainsi transféré au Syane.

Le Syane devient donc le porteur du réseau d'initiative publique sur l'ensemble de la commune de Sallanches, en lieu et place de la Régie Gaz Électricité de Sallanches.

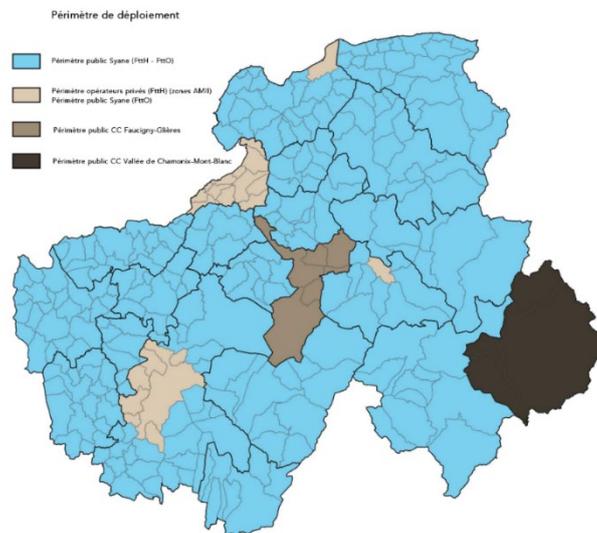
## Le projet

Depuis 2013, le Syane déploie le réseau public fibre optique de la Haute-Savoie. Ce réseau permettra aux entreprises et particuliers de bénéficier du très haut débit internet, devenu indispensable face au développement des besoins et des services. Les enjeux sont nombreux : attractivité économique, essor touristique, santé connectée, télétravail, économies d'énergie, maintien de la vitalité des territoires ruraux et montagnards, administration à distance, évolution des loisirs et des usages des nouvelles technologies, etc.



## Le périmètre

A terme, le réseau public fibre optique du Syane desservira toutes les zones d'activités économiques de la Haute-Savoie, ainsi que 246 communes, conformément au Plan National Très Haut Débit. Les autres communes seront couvertes soit par des initiatives publiques locales (Communauté de Communes de Faucigny-Glières et de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc), soit par des opérateurs privés (ex-agglomération d'Annecy, agglomération d'Annemasse, communes de Cluses et de Thonon-Les-Bains).



**10 000**  
km de réseaux

**246**  
communes desservies

**300**  
M€ d'investissements





## Financement du projet en deux phases

Les phases du projet sont établies et portées par le Syane.

Le financement de la première phase est soutenu par un partenariat étroit avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, les Intercommunalités, la Région et l'État. Le complément est financé par emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissements et de la Caisse des Dépôts, avec le relais de trois banques locales.

	Financiers	Montants (M€)
<b>PHASE 1</b> 2013-2022  Couverture de toutes les zones d'activités économiques  + 140 000 prises logements	Syane – Maître d'Ouvrage Anticipations de travaux 5,5 M€ Emprunts 72,3 M€ (BEI+CDC)	77,8 M€
	État	31,2 M€
	Région Auvergne Rhône-Alpes	12,0 M€
	Département de la Haute-Savoie	12,0 M€
	Intercommunalités	7,2 M€
	<b>Total Phase 1 :</b>	<b>140,2 M€</b>

\* Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la mise en place des artères principales. La Région apporte aussi un accompagnement important pour le FTTH, jusqu'à 55 M€, qui participera au plan de financement de la Phase 2.

La deuxième phase est financée par le Syane, le délégataire, les redevances et l'État.

	Financiers	Montants (M€)
<b>PHASE 2</b> 2020-2025  180 000 prises logements	Partie concessive (75 000 prises) : construite par le délégataire Covage - Financée par le délégataire - Déploiement en cours	40 M€
	Partie affermée (104 000 prises) : construite par le Syane - 55 M€ financés par le Syane - 45 M€ financés par la Région Auvergne Rhône-Alpes - 15 M€ de subvention (Etat FSN)	115 M€
	<b>Total Phase 2 :</b>	<b>155 M€</b>

Participations publiques :

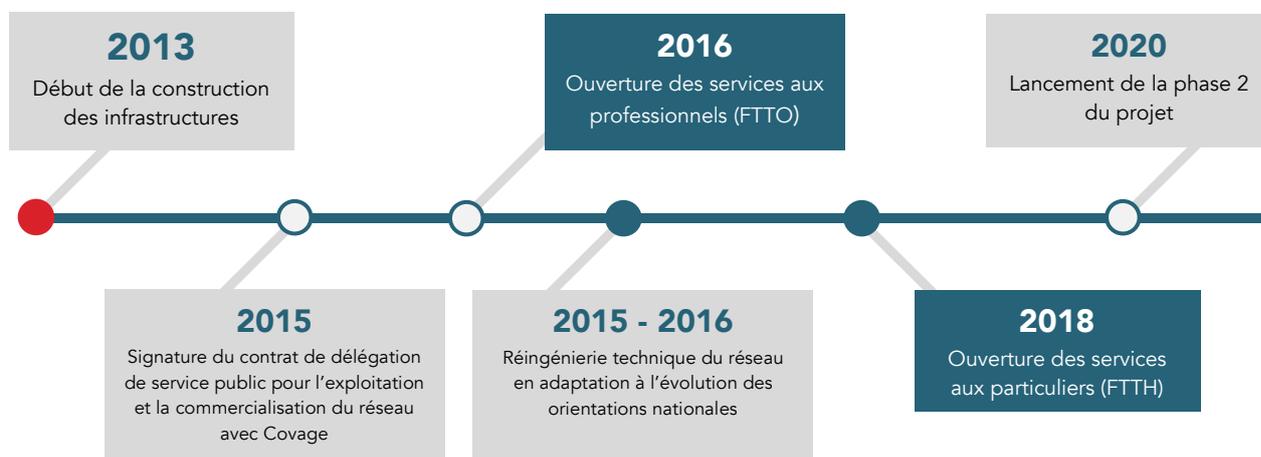


Partenaires financiers :





## Dates clés du projet



## Les étapes de déploiement de la fibre optique pour les professionnels (FTTO) et les particuliers (FTTH)

### Professionnels (FTTO)

#### 2015 - 2021

Une priorité : un accès 100% fibre pour le monde économique

10 000 professionnels raccordables soit 90% des entreprises de plus de 6 salariés et les principaux bâtiments publics, d'enseignement et de santé

Une liaison fibre optique pour chaque commune du périmètre

### Particuliers (FTTH)

#### 2015 - 2025

Un déploiement progressif pour les particuliers

Un objectif de 320 000 logements à couvrir par la fibre optique, avec, en complément, des opérations d'amélioration des débits internet



## L'ouverture des services aux professionnels

L'ouverture à la commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels a démarré au 1<sup>er</sup> semestre 2016. Les zones d'activités économiques situées sur le tracé des artères principales déjà construites sont les premières éligibles. Les entreprises, les sites d'enseignement et de santé ainsi que les bâtiments publics (collèges, lycées, hôpitaux...) situés à proximité peuvent également bénéficier des services numériques Très Haut Débit. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, plus de 99 % des zones d'activités économiques sont ouvertes à la commercialisation.

**DEPARTEMENT**

**COUVERTURE PREVISIONNELLE FTTO**

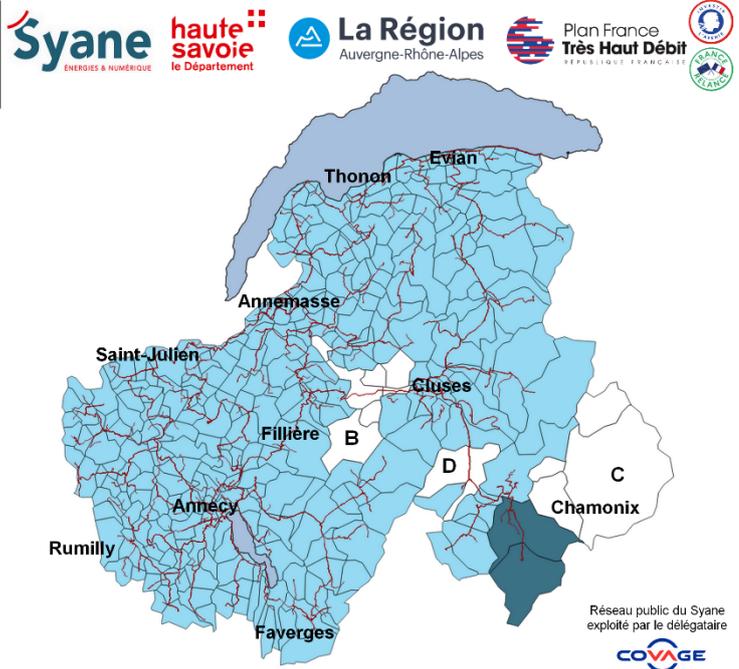
Planning prévisionnel d'ouverture à la commercialisation des offres à destination des entreprises et sites publics nécessitant une qualité de service élevée

**OUVERTURES A LA COMMERCIALISATION**

- Ouvert
- Ouverture fin S1 2022

**Secteurs hors périmètre FTTO du Syane\***

- B : Communauté de communes Faucigny-Glières\*
- C : Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc\*
- D : Commune de Sallanches\*



\*Le Syane ne déploiera pas le FTTO sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toute question concernant les plannings.

Les offres FTTO sont destinées aux entreprises ou sites publics qui ont besoin d'un niveau de qualité de service élevé, notamment en termes de débits et de délais de rétablissement en cas de coupure. Ces offres sont généralement utilisées par les grandes ou moyennes entreprises ou sites publics. Les tracés et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Ce planning ne concerne pas la couverture des logements.

Source des fonds de cartes :  
IGN / RGD 73-74  
Copie et reproduction interdite

RGD SAVOIE MONT-BLANC

Carte – janvier 2022



## La construction des réseaux – réseaux de collecte (FTTO)

### Chiffres clés au 1<sup>er</sup> mai 2022 :

- **100% du linéaire génie civil était réalisé**, soit 840 km depuis le début de la construction
- **100% des câbles fibre optique étaient posés**, soit 1749 km depuis le début de la construction
- **Aujourd’hui avec la pose de ce dernier NRO, 100% des locaux techniques NRO / SRO sont construits**, soit 175 centraux sur 175 prévus
- **99% des zones d’activités du périmètre du Syane sont raccordées**, soit 273 zones sur 275 prévues.

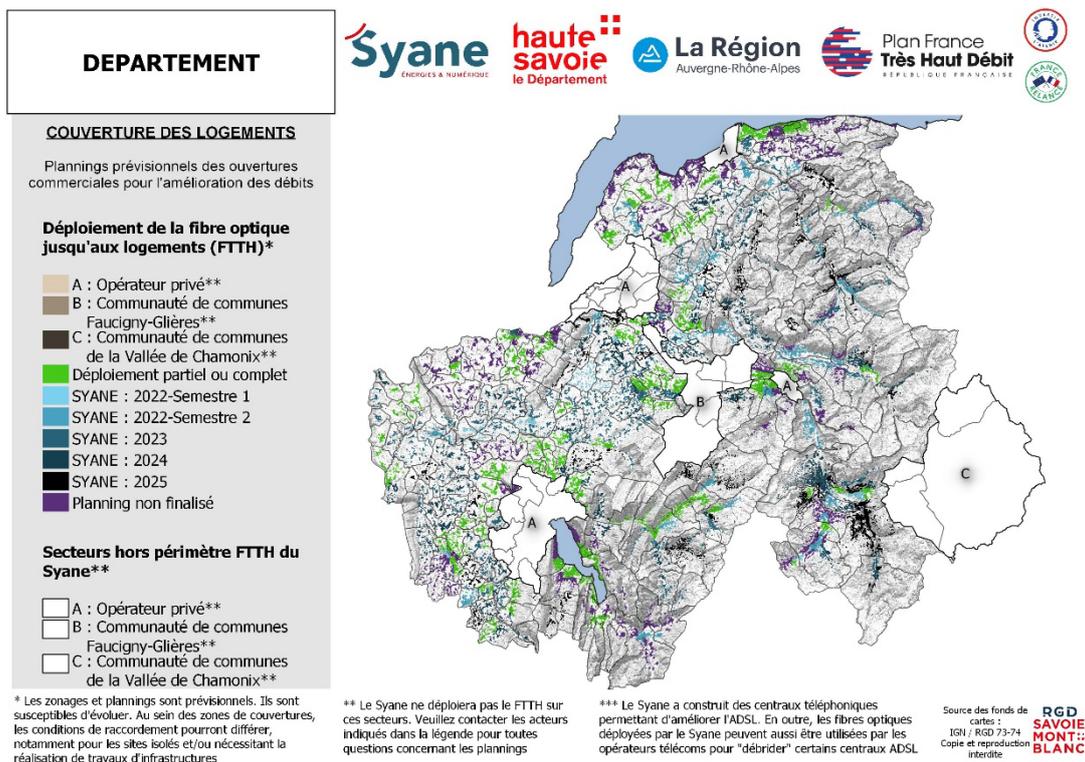
## L’ouverture des services aux particuliers

Depuis 2018, le réseau public fibre optique du Syane s’ouvre progressivement aux particuliers.

La couverture des communes est partielle et indépendante des limites communales. Les choix de déploiement s’appuient sur 3 critères, en concertation avec les communes : la desserte des zones les plus denses afin d’assurer l’équilibre économique du projet, la desserte des zones où le débit internet est le plus faible, et des critères techniques liés aux infrastructures techniques existantes.

L’ouverture à la commercialisation des services se fait progressivement au fur et à mesure de la construction des réseaux, avec l’objectif de desservir 320 000 logements en 2025. Au total, ce sont près de 127 000 prises remises au délégataire par le réseau public fibre optique du Syane au 1<sup>er</sup> mai 2022. Les particuliers peuvent être raccordés à partir des réseaux de desserte. La couverture fibre optique des logements se fera progressivement, au fur et à mesure de la construction des réseaux de desserte et de l’arrivée des opérateurs de télécommunications grand public. La commercialisation des premiers services a commencé en juin 2018 dans les secteurs où la fibre optique est opérationnelle.





Carte – janvier 2022

## La construction des réseaux – réseaux de desserte (FTTH)

La construction des réseaux de desserte est réalisée en parallèle de celle des réseaux de collecte.

### Chiffres clés au 1<sup>er</sup> mai 2022 :

#### Phase 1 : sur les 197 « poches » FTTH (fibre pour les particuliers) :

- **65% des poches sont ouvertes à la commercialisation**, soit près de 128 « poches » ouvertes
- **100% des poches ont été lancées en travaux**

Les réseaux de desserte phase 1 sont construits dans le cadre de marchés publics conclus avec les groupements SOGETREL / BENEDETTI.



## Phase 2 : la phase 2 représente environ 180 000 prises à déployer, et plus de 400 poches FTTH

La seconde phase du projet a d'ores et déjà été lancée opérationnellement courant 2020 avec l'objectif de couvrir la totalité des logements du périmètre du Syane, soit près de 320 000 prises, à l'horizon 2025.

**Les relevés de boîte aux lettres**, étapes préalables aux études ont été **réalisés sur plus de 150 000 prises**, soit plus de 80% du périmètre phase 2. Près de 50% des études ont déjà été validées sur le périmètre concessif du Délégitaire et plus de 50% des commandes d'études passées sur le périmètre affermé Syane.

Les réseaux de desserte phase 2 sont construits dans le cadre de la délégation de service publique conclue avec Altitude Infrastructure et dans le cadre de marchés publics conclus avec les entreprises, SOGETREL, SERFIM, CIRCET.

## **La fibre optique pour des services numériques plus performants**

### *Les avantages de la fibre optique :*

- Une connexion de haute qualité et ultra-rapide
- Evolutivité de la fibre face au développement des besoins
- Un très haut débit symétrique qui permet de bénéficier d'un même débit élevé pour envoyer et recevoir des données
- Des usages en simultané

### *Quelques exemples d'usages :*

- Echange de fichiers volumineux et transfert de données instantané
- Loisirs en ligne (télévision haute définition, streaming, jeux vidéo...)
- Télétravail
- Nouveaux services : télémédecine, administration à distance...
- Gestion des appareils électroniques et ménagers : suivi des consommations énergétiques, domotique...





## Comment se raccorder ?

Le réseau public fibre optique du Syane est exploité et commercialisé par l'entreprise privée Altitude Infrastructure dans le cadre d'une délégation de service public.

### Se raccorder à la fibre optique en **3 étapes** :

1. Je souscris à une offre commerciale auprès d'un opérateur télécom présent sur le réseau public fibre optique.
2. L'opérateur choisi prend contact avec l'exploitant et réalise le raccordement de votre logement (délai moyen de 1 à 2 mois). Le coût du raccordement est généralement pris en charge par l'opérateur.
3. Une fois le raccordement effectué, l'opérateur vous prévient et vous envoie la box.

→ **Attention : Votre opérateur est votre unique interlocuteur pour gérer tout type de problématique liée au raccordement. Il est le seul habilité à traiter votre dossier.**

*Attention : Je ne résilie pas mon abonnement actuel tant que la fibre n'est pas installée. Si je souhaite garder mon numéro de téléphone fixe, mon opérateur fibre fera le nécessaire auprès de mon opérateur actuel.*

Pour tester l'éligibilité d'un logement à la fibre optique ou visualiser le déploiement sur votre commune, rendez-vous sur [fibre.syane.fr](http://fibre.syane.fr) puis cliquer sur :

 [Eligibilité de mon logement](#)

Réseau public exploité par :





## Comment se préparer à l'arrivée de la fibre optique ?

Afin de gagner du temps, vous pouvez anticiper l'arrivée de la fibre optique même si les travaux n'ont pas encore commencé :

- **Avoir une adresse valide composée d'un numéro et d'un nom de rue** est nécessaire pour souscrire, le moment venu, à une offre fibre auprès d'un opérateur. Dans le cas où vous ne posséderiez pas d'adresse valide, renseignez-vous auprès de votre mairie.
- **Pour les logements dans les immeubles collectifs et lotissements privés** (+ de 4 logements) : une convention doit être signée entre l'exploitant du réseau Covage et la copropriété / le propriétaire. Contactez votre propriétaire pour manifester votre intérêt à vous raccorder à la fibre et le sensibiliser (si ce n'est pas le cas) à la nécessité de signer cette convention. Même si le réseau n'est pas encore déployé, il est conseillé d'anticiper l'arrivée de la fibre en signant la convention lors de votre assemblée générale de copropriété. Un délai de 6 mois à 1 an est généralement constaté entre la signature et la fin des travaux dans votre immeuble.
  - ➔ Contact pour le conventionnement : [conventionnement.hautesavoie@stratel.fr](mailto:conventionnement.hautesavoie@stratel.fr)
- **Pour les maisons individuelles** : la fibre optique empruntera le même chemin que la ligne téléphonique. Ainsi, vous devrez fournir un passage « en bon état » sur votre propriété, c'est-à-dire pour :
  - les lignes souterraines : vérifier que le fourreau n'est pas bouché,
  - les lignes aériennes : élaguer les arbres à proximité.

**Bon à savoir** : l'accès à la fibre optique a été inscrit dans la loi française en 2009. Un propriétaire ne peut pas refuser le raccordement d'un logement ou d'un immeuble.



## À propos d'Altitude Infra :

1<sup>er</sup> opérateur d'infrastructures télécoms indépendant en France, Altitude Infra permet à 12,5 millions de Français d'être éligibles à la fibre optique.

Avec plus de 5 000 000 de prises contractualisées à l'échelle nationale (30% de parts de marché), son objectif est de répondre aux attentes complexes et multiples que requiert l'aménagement numérique en étant un partenaire privilégié des territoires.

En bénéficiant de 5 milliards d'€ d'investissement pour déployer, exploiter et commercialiser ses réseaux sur 29 départements (26 réseaux Très Haut Débit), Altitude Infra affirme un ancrage local et assure à ses clients un sur-mesure industriel mis en œuvre par le savoir-faire de plus de 800 collaboratrices et collaborateurs.

Pour suivre l'actualité d'Altitude Infra sur Twitter : @altitude\_infra

[www.altitudeinfra.fr](http://www.altitudeinfra.fr)

## À propos du Syane :

Le Syane est l'établissement public des énergies et du numérique de la Haute-Savoie.

Présidé par Joël Baud-Grasset, le Syane est un syndicat mixte qui regroupe les communes, les intercommunalités et le Département de Haute-Savoie.

Le Syane apporte son expertise, initie des projets innovants et accompagne les collectivités du territoire de la conception à la réalisation au suivi de leurs actions.

Depuis 1950, il travaille pour répondre aux besoins actuels et futurs des usagers du territoire. Aujourd'hui, son action est répartie en 7 compétences : réseaux électricité, gaz, chaleur, énergies renouvelables, éclairage public, mobilité électrique et aménagements numériques.

C'est un partenaire sur la transition et l'innovation pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

[www.syane.fr](http://www.syane.fr) - Twitter @SYANE74 - Facebook @SYANE74

